

Sanofi : forte performance au T1 et confirmation des perspectives pour 2025

Paris, le 24 avril 2025

Ventes du T1 en progression de 9,7 % à TCC¹ et BNPA² des activités de 1,79 euro

- Les ventes des nouveaux lancements pharmaceutiques atteignent 0,8 milliard d'euros (+43,8 %), portées par ALTUVIIIIO
- Les ventes de Dupixent progressent à 3,5 milliards d'euros (+20,3 %)
- Les ventes des Vaccins augmentent à 1,3 milliard d'euros (+11,4 %), portées par des séquences favorables pour Beyfortus
- Les frais de recherche et développement atteignent 1,8 milliard d'euros (+6,9 %)
- Les frais commerciaux et généraux augmentent à 2,2 milliards d'euros (+3,8 %)
- Le BNPA des activités s'élève à 1,79 euro, soit +15,7 % à TCC et +17,0 % à données publiées ; le BNPA IFRS s'élève à 1,52 euro

Poursuite du développement du pipeline

- Six approbations réglementaires obtenues pour des médicaments en immunologie, maladies rares, et oncologie
- Des données récentes provenant d'études de phase intermédiaire ont permis le lancement d'études de phase avancée pour l'asthme et les maladies dermatologiques, ce qui élargit et approfondit le champ d'action en immunologie

Stratégie de durabilité

- Actualisation de la stratégie de développement durable, recentrée sur l'accès aux soins, l'impact environnemental et la résilience des systèmes de santé; 70 % du portefeuille et plus de 75 % du pipeline ciblent des maladies impactées par les défis climatiques et environnementaux

Allocation des capitaux

- La finalisation de la vente à CD&R d'une participation de contrôle dans Opella est attendue au T2³
- Sanofi a conclu un accord pour acquérir DR-0201, un anticorps bispécifique ciblé qui engage les cellules myéloïdes⁴

Perspectives confirmées

- En 2025, Sanofi anticipe pour son chiffre d'affaires une croissance en pourcentage à un chiffre moyen à élevé, à TCC⁵. Sanofi confirme la prévision d'un fort rebond du BNPA des activités, avec une croissance à TCC située dans la fourchette basse d'un pourcentage à deux chiffres (hors rachat d'actions)⁶
- Sanofi entend achever en 2025 un programme de rachat d'actions de 5 milliards d'euros, déjà réalisé à 72 %

Paul Hudson, Directeur Général : « 2025 s'ouvre sur une forte dynamique, portée par une progression de 9,7% du chiffre d'affaires grâce aux investissements réalisés dans l'innovation et à une base de comparaison favorable. La priorité accordée à l'avancée du pipeline a permis à Sanofi de poursuivre sa croissance, avec une progression de 46,5% des ventes liées aux lancements de nouveaux médicaments et vaccins. Sanofi a obtenu l'approbation de Qfitlia (fitusiran), un nouveau traitement destiné aux patients atteints d'hémophilie ; il s'agit de l'un des trois lancements potentiels envisagés cette année. ALTUVIIIIO continue de gagner des parts de marché ; sur l'année entière, il est en bonne voie de devenir le prochain blockbuster. Le BNPA des activités s'élève à 1,79 euro, confirmant le net rebond attendu en 2025.

Le redéploiement des capitaux se poursuit, avec notamment la bonne progression du programme de rachat d'actions, la finalisation à venir de la cession d'une participation majoritaire dans Opella et la récente acquisition d'un anticorps bispécifique ciblé qui engage les cellules myéloïdes pour la déplétion profonde des lymphocytes B en immunologie. Cette dernière opération renforce notre portefeuille en stade précoce et ouvre la voie à un traitement potentiel pour des maladies difficiles à traiter telles que le lupus.

Le pipeline de Sanofi affiche des progrès significatifs, avec l'obtention de six nouvelles approbations. Des progrès continus ont été réalisés pour plusieurs nouveaux médicaments dans les maladies respiratoires et de la dermatologie, avec notamment l'efficacité cliniquement significative pour l'amlitelimab dans l'asthme, qui permet de passer à un développement de phase 3 afin de créer de la valeur future tant pour les patients, pour la société dans son ensemble et pour l'entreprise. Compte tenu de la croissance du chiffre d'affaires et du BNPA des activités, et avec la connaissance de l'environnement extérieur du moment, Sanofi confirme aujourd'hui ses perspectives pour 2025. »

	T1 2025	Variation	Variation à TCC
Chiffre d'affaires IFRS publié	9 895 m€	+10,8 %	+9,7 %
Résultat net IFRS publié	1 872 m€	+65,2 %	—
BNPA IFRS publié	1,52 €	+67,0 %	—
Cash-flow libre ⁷	1 029 m€	—	—
Résultat opérationnel des activités	2 902 m€	+20,1 %	+18,7 %
Résultat net des activités	2 212 m€	+15,9 %	+14,5 %
BNPA des activités	1,79 €	+17,0 %	+15,7 %

¹ Sauf indication contraire, l'évolution du chiffre d'affaires est exprimée à taux de change constants (TCC) (Cf. définition en Annexe 9).

² Pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle, les commentaires de Sanofi portent sur le résultat net des activités, qui est un indicateur financier non-IFRS (Cf. définition en Annexe 9). Le compte de résultat figure en Annexe 3 et le passage du résultat net IFRS publié au résultat net des activités, en Annexe 4.

³ Sous réserve de finalisation des accords définitifs

⁴ Sous réserve des conditions suspensives d'usage, et notamment de l'obtention des approbations réglementaires.

⁵ En 2025, la croissance du chiffre d'affaires exclura tout impact des pays à hyperinflation. En 2024, Sanofi estime que l'hyperinflation a contribué à la croissance des ventes à hauteur de 1,8 point de pourcentage.

⁶ Après application des taux de change moyens d'avril 2025, l'impact des changes est estimé à une fourchette de -1 % à -2 % sur les ventes, et de -1,5 % à -2,5 % sur le BNPA des activités.

⁷ Le cash-flow libre est un indicateur financier non-IFRS (Cf. définition en Annexe 9).

Résumé du premier trimestre 2025

Une conférence téléphonique et un *webcast* destinés aux investisseurs et aux analystes débiteront à 13h (CEST). Les détails ainsi que la présentation seront accessibles sur le site Internet sanofi.com.

La performance présentée dans ce communiqué de presse couvre la période de trois mois close le 31 mars 2025 (le trimestre ou T1 2025) par comparaison à la période de trois mois close le 31 mars 2024 (T1 2024). Sauf indication contraire, tous les taux d'évolution du chiffre d'affaires sont exprimés à TCC.

Au premier trimestre 2025, le chiffre d'affaires de Sanofi atteint 9 895 millions d'euros, soit une hausse de 9,7 %. Les fluctuations de change ont eu un effet positif de 1,1 point de pourcentage (pp), et la hausse du chiffre d'affaires atteint donc 10,8 % à données publiées. Les opérations de cession et d'harmonisation du portefeuille ont eu sur la croissance des ventes un impact négatif de 0,4 point de pourcentage.

Chiffre d'affaires par zone géographique

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	T1 2025	Variation à TCC
États-Unis	4 657	+15,4 %
Europe	2 043	+0,5 %
Reste du Monde	3 195	+8,4 %
<i>dont Chine</i>	701	-1,7 %

Aux **États-Unis**, les ventes s'élèvent à 4 657 millions d'euros, en progression de 15,4 %. Cette performance est portée par les nouveaux lancements pharmaceutiques, Dupixent et Lantus, malgré une baisse des ventes de certains médicaments établis. Les ventes de Vaccins restent stables dans l'ensemble, avec cependant une baisse pour Beyfortus.

En **Europe**, les ventes augmentent à 2 043 millions d'euros, en hausse de 0,5 %, portées par Dupixent, les lancements pharma et Beyfortus. Au T1, à part Beyfortus et les vaccins Grippe, on note une baisse des ventes des principaux autres médicaments et vaccins.

Dans la région **Reste du Monde**, les ventes s'élèvent à 3 195 millions d'euros, soit une augmentation de 8,4 %. Cette performance est portée par Dupixent, Beyfortus, les lancements de produits pharmaceutiques, les insulines, les vaccins PPH et les rappels, compensant le recul des vaccins contre la grippe et des autres médicaments. En **Chine**, les ventes s'élèvent à 701 millions d'euros, en baisse de 1,7 %, sous l'effet de l'adaptation de la liste nationale des médicaments remboursés et des achats basés sur le volume.

Résultat opérationnel des activités

Au premier trimestre 2025, le résultat opérationnel des activités progresse à 2 902 millions d'euros, soit +18,7 % (+20,1 % à données publiées), contre 2 417 millions d'euros au T1 2024. Le ratio du résultat opérationnel des activités sur le chiffre d'affaires s'élève à 29,3 %, en hausse de 2,2 pp (29,3 % à données publiées, soit +2,2 pp). Cette augmentation s'explique principalement par l'amélioration de la marge brute et par une progression plus modérée des charges opérationnelles.

Business développement

L'activité de *business développement* englobe les investissements stratégiques dans l'innovation externe et fait donc partie intégrante des efforts que déploie Sanofi pour accéder aux potentialités qu'offrent de nouvelles avancées scientifiques prometteuses et réalimenter ainsi son pipeline.

Sanofi et Dren Bio, Inc., une société biopharmaceutique privée au stade clinique, ont conclu un accord définitif aux termes duquel Sanofi est convenue d'acquérir le DR-0201, un anticorps bispécifique ciblé qui engage les cellules myéloïdes pour la déplétion robuste des lymphocytes B, comme l'ont démontré des études pré-cliniques et cliniques précoces. Le DR-0201 est un anticorps bispécifique anti-CD20, potentiellement le premier de sa catégorie, dont la fonction est de cibler et d'engager les cellules myéloïdes qui circulent et résident dans des tissus spécifiques dans le but d'induire une déplétion profonde des lymphocytes B par phagocytose ciblée. Des études cliniques précoces récentes menées dans la sphère des maladies auto-immunes donnent à penser que la déplétion profonde des lymphocytes B aurait le potentiel de reprogrammer le système immunitaire adaptatif et d'induire une rémission soutenue, sans nécessiter de traitement, chez les patients porteurs de maladies auto-immunes médiées par les lymphocytes B réfractaires, comme le lupus – un domaine où persistent d'importants besoins médicaux.¹

¹ Sous réserve des conditions suspensives d'usage, et notamment de l'obtention des approbations réglementaires.

Segment Biopharma

Pharma

Lancements pharmaceutiques

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	T1 2025	Variation à TCC
ALTUVIIIIO	251	+100,0 %
Nexviazyme/Nexviadyme	195	+26,3 %
Sarclisa	136	+26,4 %
Rezurock	131	+36,6 %
Cablivi	67	+11,9 %
Xenpozyme	56	+60,0 %
Tzield	11	+10,0 %
Qfitlia	—	— %
Total	847	+43,8 %

Les ventes d'**ALTUVIIIIO** (hémophilie A) s'élèvent à 251 millions d'euros, dont 87 % aux États-Unis. Cette croissance reflète encore la transition de patients abandonnant d'autres traitements plus anciens (médicaments dérivés du plasma ou à facteurs recombinants), et dans une moindre mesure, d'autres produits sans facteur de remplacement. Les ventes dans la région Reste du Monde, à 33 millions d'euros, bénéficient du lancement au Japon, et des ventes par le biais d'une collaboration en Europe. Les ventes de la franchise hémophilie A (ALTUVIIIIO et Elocatate) progressent à 321 millions d'euros, en hausse de 50,0%, grâce à une performance commerciale encore soutenue d'Elocatate.

Les ventes de **Nexviazyme/Nexviadyme** (maladie de Pompe) se chiffrent à 195 millions d'euros, en hausse de 26,3 %, portées par l'Europe (+48,8 %) et la région Reste du Monde (+33,3 %). Aux États-Unis (+12,9 %), la plupart des patients concernés ont déjà effectué la transition depuis Myozyme/Lumizyme. Les ventes réalisées dans la franchise maladie de Pompe (Nexviazyme/Nexviadyme et Myozyme/Lumizyme) s'établissent à 330 millions d'euros, en baisse de 5,0 %.

Les ventes de **Sarclisa** (myélome multiple) s'élèvent à 136 millions d'euros, en hausse de 26,4 %, portées par des gains de parts de marché à l'échelle mondiale, par une utilisation accrue dans les lignes de traitement précoces, principalement en traitement de deuxième ligne, mais aussi, graduellement, par un usage combiné de première ligne.

Pour **Rezurock** (maladie chronique du greffon contre l'hôte), les ventes s'élèvent à 131 millions d'euros, en hausse de 36,6 %, portées par les États-Unis (+31,0 %) et par une nette progression des volumes en Europe (9 millions d'euros) et dans le Reste du Monde (9 millions d'euros).

Les ventes de **Cablivi** (purpura thrombotique thrombocytopénique acquis) représentent 67 millions d'euros, en hausse de 11,9 %, soutenues par une augmentation du nombre de patients identifiés pour ce traitement, avec l'aide de l'intelligence artificielle aux États-Unis, et grâce aux lancements organisés en Europe et dans le Reste du Monde.

Les ventes de **Xenpozyme** (déficit en sphingomyélinase acide) s'élèvent à 56 millions d'euros, en hausse de 60,0 %, reflétant l'augmentation du nombre de patients identifiés pour ce traitement dans l'ensemble des régions.

Les ventes de **Tzield** (retardement de l'apparition du diabète de type 1) s'élèvent à 11 millions d'euros, en hausse de 10,0 %. Après un début d'année en demi-teinte, les ventes devraient bénéficier des investissements continus consentis pour améliorer la notoriété de la marque et renforcer le dépistage.

Qfitlia (hémophilie A et B) a reçu l'autorisation de mise sur le marché aux États-Unis le 28 mars 2025, et les premières ventes ont été enregistrées au début du T2 2025.

Immunologie

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	T1 2025	Variation à TCC
Dupixent	3 480	+20,3%

Les ventes de **Dupixent** s'élèvent à 3 480 millions d'euros, en hausse de 20,3 %. La croissance du chiffre d'affaires global s'explique par une demande accrue dans toutes les indications homologuées, à savoir la dermatite atopique, l'asthme, la polyposse nasosinusienne, l'œsophagite à éosinophiles et le prurigo nodulaire, et par une utilisation émergente pour la BPCO. Pour cette indication, les lancements ont débuté dans plusieurs pays, et une accélération est prévue en cours d'année. Aux États-Unis, les ventes s'élèvent à 2 476 millions d'euros, en augmentation de 18,4 % ; elles ont été impactées par les dynamiques habituelles liées à la réinitialisation annuelle des plans d'assurance, menant donc à un recours accru au programme Sanofi de couverture partielle de franchise (*co-pay assistance program*). En Europe, les ventes de Dupixent atteignent 459 millions d'euros, en hausse de 23,5 %, reflétant une croissance continue dans toutes les indications approuvées. Dans la région Reste du Monde, les ventes s'élèvent à 545 millions d'euros, en hausse de 26,5 %, principalement portées par les ventes au Japon.

Principaux autres médicaments

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	T1 2025	Variation à TCC
Lantus	450	+24,4 %
Toujeo	354	+10,0 %
Fabrazyme	262	+2,4 %
Plavix	244	+2,5 %
Lovenox	238	-6,5 %
Cerezyme	190	-9,3 %
Alprolix	160	+20,0 %
Myozyme/Lumizyme	135	-29,8 %
Praluent	130	+6,6 %
Thymoglobulin	122	+2,6 %
Cerdelga	86	+2,4 %
Eloctate	70	-20,9 %
Aubagio	65	-37,3 %

Les ventes de **Lantus** se chiffrent à 450 millions d'euros, soit une augmentation de 24,4 %. Aux États-Unis, les ventes s'élèvent à 196 millions d'euros : cette augmentation de 68,8% s'explique par une base de comparaison favorable au T1 2024 en raison d'ajustements pour rabais. Aux États-Unis, Lantus continue de bénéficier de ventes exceptionnelles dues à l'indisponibilité d'un médicament concurrent. Pour 2025, Sanofi continue d'anticiper une normalisation de la demande, selon l'évolution de ces ventes exceptionnelles. Pour l'Europe et la région Reste du Monde, le chiffre d'affaires combiné progresse de 4,4 %.

Les ventes de **Toujeo** progressent à 354 millions d'euros (+10,0 %), portées par la région Reste du Monde (+14,4 %) où la part de marché de Toujeo dans les insulines basales continue d'augmenter. En Europe, les ventes sont généralement stables (+2,5 %) ; aux États-Unis, elles progressent de 14,3 %.

Les ventes de **Fabrazyme** augmentent à 262 millions d'euros (+2,4 %), essentiellement en raison d'une légère progression du nombre de patients.

Les ventes de **Plavix** s'élèvent à 244 millions d'euros, en hausse de 2,5 %, sous l'effet d'une progression en volume dans la région Reste du Monde.

Les ventes de **Lovenox** s'élèvent à 238 millions d'euros, en baisse de 6,5 %, en raison surtout de la concurrence des biosimilaires en Europe.

Les ventes de **Cerezyme** atteignent 190 millions d'euros, en recul de 9,3 %, en raison de séquences favorables dues à la fois à l'absence de poussée d'inflation en 2025 et à l'arrêt du traitement par certains patients. Les ventes réalisées par la franchise maladie de Gaucher (Cerezyme et Cerdelga) atteignent 276 millions d'euros, en baisse de 6,1%.

Les ventes de **Alprolix** se chiffrent à 160 millions d'euros, en hausse de 20,0 %, grâce à une augmentation de la part de marché aux États-Unis et à des ventes d'approvisionnement.

Les ventes de **Myozyme/Lumizyme** s'élèvent à 135 millions d'euros, en baisse de 29,8 % en raison de la conversion en cours vers Nexvazyme/Nexviadyme.

Les ventes de **Praluent** se chiffrent à 130 millions d'euros, en hausse de 6,6 %, reflétant une augmentation des ventes en Europe, malgré une baisse dans la région Reste du Monde.

Les ventes de **Thymoglobulin** représentent 122 millions d'euros, en hausse de 2,6 %, en raison surtout d'une augmentation des ventes dans la région Reste du Monde.

Les ventes de **Cerdelga** s'élèvent à 86 millions d'euros, soit une augmentation de 2,4 %, reflétant une augmentation des ventes en Europe, mais un recul des ventes aux États-Unis.

Les ventes de **Eloctate** s'élèvent à 70 millions d'euros, en baisse de 20,9 %, principalement en raison de l'adoption d'ALTUVIIIIO aux États-Unis et au Japon.

Les ventes de **Aubagio** atteignent 65 millions d'euros, en baisse de 37,3 % ; ce recul reflète la perte d'exclusivité aux États-Unis et en Europe en 2023. Les ventes d'Aubagio devraient continuer à diminuer.

Vaccins

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	T1 2025	Variation à TCC
VRS (Beyfortus)	284	+54,9 %
Vaccins Polio/Coqueluche/Hib (PPH) et rappels	668	+3,8 %
Vaccins Grippe	73	-1,4%
Vaccins Méningite, vaccins pour Voyageurs et vaccins Endémiques	302	+3,5%
Total	1 326	+11,4 %

Les ventes de **Vaccins** augmentent à 1 326 millions d'euros (+11,4 %), portées par une séquence favorable de Beyfortus et par un déploiement géographique continu.

Les ventes de **Beyfortus** atteignent 284 millions d'euros, portées par des ventes supplémentaires dans l'hémisphère Nord, en particulier en Allemagne et au Japon. Aux États-Unis, le taux d'immunisation a baissé au cours du trimestre, par comparaison au T4 2024. Dès lors, une partie des doses vendues pendant la saison 2024/2025 pourrait être utilisée pour des vaccinations ultérieures. Dans la région Reste du Monde, les ventes ont été soutenues par le déploiement au Japon et en Australie. Désormais, Beyfortus assure de manière régulière la protection de bébés dans environ 25 pays.

Les ventes de **vaccins Polio/Coqueluche/Hib (PPH) et rappels** atteignent 668 millions d'euros, en hausse de 3,8 %, essentiellement sous l'effet de la demande de rappels de vaccins destinés à la revaccination d'adolescents et d'adultes.

Les ventes de **vaccins Grippe** s'élèvent à 73 millions d'euros, en baisse de 1,4 %, en raison, d'une part, d'une base de comparaison défavorable dans les pays de l'hémisphère Sud, compensant un démarrage tardif des ventes dans l'hémisphère Nord.

Les ventes de **vaccins Méningite, Voyageurs et Endémiques** se chiffrent à 302 millions d'euros, en hausse de 3,5 %, reflétant un schéma d'achat favorable aux États-Unis pour la méningite, partiellement compensé par des séquences favorables dans les ventes de vaccins Voyageurs et Endémiques.

Résultat opérationnel des activités

Pour le premier trimestre 2025, le résultat opérationnel des activités du segment Biopharma s'élève à 2 893 millions d'euros (+19,3 % à TCC, et +20,6 % à données publiées), à comparer à 2 399 millions d'euros au T1 2024. Le ratio du résultat opérationnel des activités sur le chiffre d'affaires s'élève à 29,2 %, soit une augmentation de 2,3 pp (29,2% à données publiées, en augmentation de 2,3 pp). Cette augmentation est principalement due à l'amélioration de la marge brute et à une hausse modérée des charges opérationnelles.

Actualisation du pipeline

Le pipeline de Sanofi compte 86 projets dans quatre aires thérapeutiques principales (Immunologie, Maladies Rares, Neurologie, et Oncologie) ainsi que dans les vaccins : il contient potentiellement 41 nouvelles entités moléculaires (NMEs) et vaccins (NVEs). La section suivante met en lumière les avancées significatives réalisées dans le pipeline des projets en phase intermédiaire et finale au cours du trimestre.

Faits marquants du trimestre

Approbations réglementaires	Dupixent – BPCO (JP) Qfitlia – hémophilie A/B (US) Sarclisa – MMND (JP) Sarclisa – MMND non éligible à une transplantation (UE, CN) Sarclisa – MM-RR (CN)
Soumissions réglementaires /acceptations	Dupixent – PS (US revue prioritaire, UE, CN) tolebrutinib – SEP-SP, sans poussée (US revue prioritaire, UE)
Initiations de phase 3	itepekimab – PNS

Immunologie

Dupixent (dupilumab)

- Le ministère japonais de la Santé, du Travail et de la Protection sociale (Ministry of Health, Labour and Welfare, MHLW) a délivré l'autorisation de mise sur le marché de Dupixent pour le traitement de la **bronchopneumopathie chronique obstructive** (BPCO) chez l'adulte, dont les symptômes sont inadéquatement contrôlés par les thérapies existantes. Cette autorisation au Japon est basée sur des données de l'étude BOREAS de phase 3. Dupixent est approuvé au Japon, outre dans l'indication de BPCO, pour certains patients atteints de dermatite atopique (DA), d'asthme, de rhinosinusite chronique avec polypes nasaux ou polyposé nasosinusienne (PNS), de prurigo nodulaire et d'urticaire chronique spontanée (UCS). Dupixent a été approuvé pour le traitement de la BPCO dans plus de 45 pays dans le monde, dont les 27 pays de l'UE.
- L'Agence fédérale américaine des produits alimentaires et médicamenteux (US Food and Drug Administration, FDA) a accepté d'accorder un examen de revue prioritaire pour la demande de licence biologique (BLA) supplémentaire de Dupixent pour le traitement d'adultes atteints de **pemphigoïde bulleuse** (PB). Il s'agit d'une affection cutanée chronique, invalidante, et récidivante associée à une inflammation de type 2 qui se manifeste généralement dans une population âgée. Elle se manifeste par des démangeaisons intenses et des cloques, un rougissement de la peau et des lésions douloureuses. Les cloques et l'éruption cutanée peuvent se former sur une grande partie du corps et provoquer des saignements et des croûtes sur la peau, rendant les patients plus sujets aux infections et affectant leur fonctionnement quotidien. La FDA devrait rendre sa décision le 20 juin 2025. Les demandes réglementaires ont été soumises et acceptées pour revue au sein de l'UE et en Chine.

itepekimab (AcM IL33)

- Les études CEREN 1 (identifiant de l'étude clinique : NCT06834347) et CEREN 2 (identifiant de l'étude clinique : NCT06834360) de phase 3 portant sur deux dosages d'itepekimab, contrôlées par placebo, en tant que traitement d'appoint aux corticostéroïdes intranasaux pour les patients atteints d'une **PNS** inadéquatement contrôlée ont commencé à doser leurs premiers patients.
- Une étude de phase 2 de preuve de concept évaluant deux dosages d'itepekimab, contrôlée par placebo, pour des patients atteints de **rhinosinuite chronique sans polypes nasaux** inadéquatement contrôlée a commencé à doser ses premiers patients (identifiant de l'étude clinique : NCT06691113).

amlitelimab (AcM OX40L)

- Les résultats préliminaires de l'étude TIDE-Asthma de phase 2 (identifiant de l'étude clinique : NCT05421598) chez des patients souffrant d'**asthme modéré à sévère** ont montré qu'amlitelimab a atteint une efficacité cliniquement significative et durable sur les exacerbations, la fonction pulmonaire et les symptômes, en particulier en cas d'inflammation hétérogène. Cependant, le critère d'évaluation primaire, à savoir les exacerbations pour la forte dose, n'a pas atteint la signification statistique en raison de la nature limitée de cette étude de phase 2. Par conséquent, les critères d'évaluation suivants sont exploratoires. Dans certains sous-groupes, notamment chez les patients présentant un taux élevé d'éosinophiles et de neutrophiles, la réduction des exacerbations a atteint plus de 70 %. Amlitelimab a été généralement bien toléré, aucun nouveau signal de sécurité n'a été identifié. Les résultats complets seront présentés lors d'une prochaine réunion médicale.
- Les études COAST 1 (identificateur d'étude clinique : NCT06130566) et SHORE (identificateur d'étude clinique : NCT06224348) de phase 3, qui font partie du programme d'études d'OCEANA pour la **DA**, ont terminé le recrutement de patients plus tôt que prévu. Le recrutement des patients s'est déroulé efficacement, ce qui a permis d'optimiser la taille des échantillons et la robustesse des études. Le programme OCEANA devrait se terminer en 2026 et servira de base à d'éventuelles demandes d'approbation.

duvakitug (AcM TL1A)

Sanofi et Teva ont présenté de nouveaux résultats détaillés de l'étude RELIEVE UCCD de phase 2b (identifiant de l'étude clinique : NCT05499130) de duvakitug lors du 20^e congrès de l'European Crohn's and Colitis Organisation, à Berlin, en février. Duvakitug est un anticorps monoclonal IgG1- λ 2 ciblant TL1A qui a été évalué chez des patients atteints de **rectocolite hémorragique (RCH)** modérée à sévère ou de la **maladie de Crohn (MC)**, qui sont les deux formes les plus communes des maladies inflammatoires chroniques de l'intestin (MICI). Chez les patients atteints de RCH, dans l'étude RELIEVE UCCD, 36 % (avec une dose de 450 mg) et 48 % (avec une dose de 900mg) des patients traités avec duvakitug ont satisfait au critère de jugement primaire de rémission clinique à la semaine 14, par comparaison aux 20% de patients sous placebo. Les taux ajustés par rapport au placebo s'élèvent à 16% (dose de 450 mg) et 27% (dose de 900 mg) ($p=0,050$ et $0,003$, respectivement). Chez les patients atteints de MC, dans l'étude RELIEVE UCCD, 26 % (avec une dose de 450 mg) et 48 % (avec une dose de 900mg) des patients traités avec duvakitug ont satisfait au critère de jugement primaire de réponse endoscopique par comparaison à 13% de patients sous placebo. Les taux ajustés par rapport au placebo s'élèvent à 13% (dose de 450 mg) et 35% (dose de 900 mg) ($p=0,050$ et $0,001$, respectivement). Dans les deux cohortes, RCH et MC, le duvakitug est resté généralement bien toléré sans signaux de sécurité émergents. Un programme de phase 3 devrait débuter au S2 2025.

lunsekimig (IL13xTSLP Nanobody VHH[®])

Une étude de phase 2 évaluant trois doses sous-cutanées de lunsekimig, contrôlée par placebo identique chez l'adulte atteint de **DA** modérée à sévère ayant des antécédents de réponse inadéquate aux traitements topiques ou pour qui un traitement topique n'est pas recommandé, a commencé à doser ses premiers patients (identifiant de l'étude clinique : NCT06790121).

brivekimig (TNF \times OX40L Nanobody VHH[®])

- Les résultats préliminaires de l'étude HS OBTAIN de phase 2 (identifiant d'étude clinique : NCT05849922) chez des patients atteints d'**hidradénite suppurée (HS)** n'ayant jamais reçu de médicaments biologiques ont montré que brivekimig a atteint son objectif¹ principal et a apporté des améliorations cliniquement significatives au niveau du HiSCR50 et d'autres critères d'évaluation. Le profil de sécurité était conforme aux attentes, aucun nouveau problème de sécurité n'ayant été identifié au cours de la période de traitement de 28 semaines. Brivekimig, qui associe une double inhibition du facteur de nécrose tumorale alpha et du ligand OX40 (OX40L), sera développé en priorité dans le traitement de l'HS, car la monothérapie par OX40L (amlitelimab) n'a pas montré une efficacité comparable dans l'étude de phase 2 sur l'HS (identifiant de l'étude clinique : NCT06118099). Les résultats complets seront présentés lors d'une prochaine réunion médicale.
- L'étude T1D OBTAIN de phase 2 évaluant brivekimig comparé au placebo en vue de préserver la fonction des cellules bêta chez l'adulte (partie A) et l'adolescent (partie B) atteints de **diabète de type 1** nouvellement diagnostiqué et sous traitement à l'insuline, a commencé à doser ses premiers patients (identifiant d'étude clinique : NCT06812988).

balinatunfib (TNFR1si oral)

Les résultats préliminaires de l'étude SPECIFIC-PSO de phase 2 (identifiant d'étude clinique : NCT06073119) chez des patients atteints de **psoriasis** ont montré que balinatunfib était généralement bien toléré, quel que soit le dosage, sans nouveaux problèmes de sécurité et avec un potentiel de sécurité différencié. De plus, balinatunfib a permis d'obtenir des réponses PASI-75 cliniquement pertinentes, avec des niveaux d'efficacité comparables à ceux d'autres médicaments oraux contre le psoriasis. Cependant, le critère d'évaluation principal de l'étude PASI-75 n'a pas atteint la signification statistique en raison de la nature limitée de cette étude de phase 2. Par conséquent, les critères d'évaluation suivants sont exploratoires. Compte tenu des résultats obtenus, balinatunfib pourrait être adapté à des combinaisons, et des évaluations internes et discussions externes sont en cours sur de potentielles combinaisons, y compris des combinaisons à dose fixe dans diverses maladies. Les résultats complets seront présentés lors d'une prochaine réunion médicale.

¹ L'étude a été conçue sur la base d'estimations de l'effet du traitement, évaluées à l'aide d'une régression bayésienne, sans hiérarchie de test pour la signification statistique. En appliquant une analyse fréquentiste, la valeur p nominale était de 0,0441.

Maladies rares

Qfitlia (fitusiran)

La FDA a approuvé Qfitlia, le premier traitement abaissant le taux d'antithrombine (AT) pour le traitement prophylactique ou la réduction de la fréquence des épisodes hémorragiques chez les adultes et enfants (à partir de l'âge de 12 ans) atteints d'une **hémophilie A ou B**, avec ou sans inhibiteurs anti-facteur VIII ou anti-facteur IX. L'approbation repose sur les données des études de phase 3 ATLAS ayant permis d'obtenir une protection cliniquement significative contre les saignements, telle que mesurée par les taux de saignements annualisés chez tous les patients atteints d'une hémophilie, avec ou sans inhibiteurs. Parallèlement à l'approbation du Qfitlia, la FDA a également donné son feu vert au test d'AT INNOVANCE® de Siemens Healthineers, un test diagnostique compagnon pour doser le taux d'AT, à utiliser conjointement avec le Qfitlia. Le médicament est également en cours d'examen réglementaire en Chine.

rilzabrutinib (inhibiteur de BTK)

La FDA a accordé la désignation de médicament orphelin à rilzabrutinib pour le traitement de deux maladies rares, à savoir l'**anémie hémolytique à anticorps chauds (AHA)** et la **maladie associée aux IgG4 (ML-IgG4)**. Il existe encore pour ces deux maladies rares un important besoin médical non satisfait, et aucune d'entre elles ne dispose actuellement de traitement approuvé. La FDA accorde la désignation de médicament orphelin aux médicaments expérimentaux destinés au traitement de maladies rares touchant moins de 200 000 personnes aux États-Unis.

AHA, qui touche chaque année une à trois personnes sur 100 000 aux États-Unis, est une maladie auto-immune rare pouvant engager le pronostic vital. Elle se caractérise par la production d'auto-anticorps conduisant à la destruction prématurée des globules rouges (hémolyse).

Chaque année aux États-Unis, la ML-IgG4 touche approximativement huit personnes adultes sur 100 000. Il s'agit d'une maladie rare, évolutive et récidivante caractérisée par une fibro-inflammation chronique pouvant toucher de multiples organes. Cette inflammation peut causer à certains organes des lésions susceptibles d'entraîner des dysfonctionnements irréversibles et parfois fatals.

frexalimab (AcM CD40L) / rilzabrutinib (inhibiteur de BTK) / brivekimig (Nanobody VHH® TNFαOX40L)

L'étude RESULT de phase 2 relative à frexalimab, rilzabrutinib, et brivekimig contrôlée par placebo identique chez des adultes atteints de glomérulosclérose segmentaire et focale primaire ou de maladie à lésions glomérulaires minimes, a commencé à doser ses premiers patients. (identification de l'étude clinique : NCT06500702).

Neurologie

tolebrutinib (inhibiteur de BTK)

Dans le cadre d'un examen prioritaire, la FDA évalue la demande d'approbation réglementaire relative au tolebrutinib pour le traitement de la **sclérose en plaques secondairement progressive sans poussée** et pour ralentir l'accumulation du handicap indépendamment de l'activité des poussées. La FDA devrait rendre sa décision le 28 septembre 2025. Une demande d'autorisation est également en cours d'examen dans l'Union européenne.

Oncologie

Sarclisa (isatuximab)

- Le MHLW a approuvé Sarclisa, en association avec le bortezomib, le lenalidomine et la dexaméthasone (VRd), pour le traitement des adultes atteints de **myélome multiple nouvellement diagnostiqué (MMND)**, sur la base des données de l'étude IMROZ de phase 3. Au Japon, Sarclisa a été mis sur le marché en août 2020 et approuvé en association avec quatre schémas thérapeutiques différents (en association avec le pomalidomide et la dexaméthasone, en monothérapie, en association avec le carfilzomib et la dexaméthasone, ou en association avec la dexaméthasone pour le traitement des patients atteints d'un myélome multiple en rechute ou réfractaire).
- Suite à l'avis favorable rendu par le Comité des médicaments à usage humain de l'Agence européenne des médicaments et sur la base des données de l'étude IMROZ de phase 3, la Commission européenne a approuvé Sarclisa en association avec la thérapie de référence (VRd), pour le traitement des adultes atteints de **MMND non éligible à une greffe autologue de cellules souches**.
- L'Agence chinoise des produits de santé (National Medical Products Administration, NMPA) a approuvé Sarclisa en association avec la thérapie de référence (VRd), pour le traitement des adultes atteints de **MMND**, sur la base des données de l'étude IMROZ de phase 3. Au début du trimestre, la NMPA avait également approuvé Sarclisa en association avec le pomalidomide et la dexaméthasone pour le traitement des adultes atteints de **myélome multiple ayant déjà reçu au moins un traitement antérieur**, dont le lenalidomide et un inhibiteur du protéasome.
- Les résultats de l'étude expérimentale IRAKLIA de phase 3, randomisée, en ouvert, montrent que Sarclisa administré à une dose fixe par voie sous-cutanée (SC) au moyen d'un dispositif d'injection portable, en association avec du pomalidomide et de la dexaméthasone (Pd), a satisfait à ses co-critères d'évaluation primaires, à savoir la non-infériorité du taux de réponse objective et de la concentration minimale observée (Cmin) à l'état d'équilibre, comparativement au Sarclisa par voie intraveineuse, administré à une dose calculée en fonction du poids, en association avec le schéma Pd, à des patients présentant un **myélome multiple réfractaire ou en rechute (MM-RR)**. D'autres études évaluant les formulations sous-cutanées du Sarclisa en association avec divers schémas thérapeutiques, dans le cadre de différentes lignes de traitement sont en cours. Des soumissions réglementaires sont prévues au premier semestre de 2025 aux États-Unis et dans l'Union européenne.

SAR445514 / IPH6401 (engageur de cellules NK trifonctionnel anti-BCMA)

- En mars, Innate Pharma, dans le cadre de sa collaboration avec Sanofi, a annoncé l'arrêt d'une étude de phase 1/2 (identifiant de l'étude clinique : NCT05839626) pour le traitement de patients atteints de **MM-RR**, ajoutant que SAR445514 / IPH6401 serait désormais étudié dans des indications auto-immunes.

Vaccins

SP0269 (chlamydia)

La FDA a accordé une procédure accélérée au candidat-vaccin SP0269 à ARNm de Sanofi pour la prévention des **infections à chlamydia**. Cette décision repose sur le fait que le candidat-vaccin a le potentiel de remédier à des infections graves et de répondre à un besoin de santé publique encore non satisfait. Sanofi lance une étude clinique de phase 1/2 randomisée dans le but d'évaluer l'immunogénicité et la sécurité du candidat-vaccin contre les infections à Chlamydia, chez des adultes âgés de 18 à 29 ans.

SP0282 (septicémie à E. coli)

L'analyse intermédiaire des données de l'étude E.mbrace de phase 3 (identifiant de l'essai clinique : NCT04899336), menée par un comité indépendant de contrôle des données, a révélé que le candidat-vaccin contre les souches E. coli responsables d'infections extra-intestinales, développé par Sanofi et Johnson & Johnson, n'était pas suffisamment efficace pour prévenir les **infections invasives à E. coli**, comparativement à un placebo. Aucun signal de sécurité lié au candidat-vaccin n'a été détecté et, tout au long de l'étude, les investigateurs se sont assurés que les participants qui avaient développé une infection à E. coli reçoivent sans tarder un traitement et des soins. Suite à la conclusion du comité, il a été mis un terme à l'étude E.mbrace. À la suite de l'arrêt de l'étude, Sanofi a enregistré une charge pour dépréciation avant impôts de 250 millions de dollars dans ses résultats IFRS de 2024.

Nuvaxovid (COVID-19)

Le 23 avril 2025, Novavax, Inc., partenaire de Sanofi, a fait état de la réception d'une communication officielle de la FDA, sous la forme d'une demande d'informations relative à un engagement post autorisation de mise sur le marché (*post-marketing commitment* ou *PMC*) visant à produire des données cliniques supplémentaires. Novavax s'engage à collaborer dans les meilleurs délais avec la FDA en vue de répondre à la demande de PMC, et d'obtenir l'autorisation de mise sur le marché le plus rapidement possible. Novavax estime, sur la base de ses échanges avec la FDA, que la demande de licence de produit biologique (BLA) était en état d'être approuvée à la date prévue du 1^{er} avril 2025 conformément au Prescription Drug User Fee Act (PDUFA), et qu'elle l'est encore aujourd'hui.

Principales étapes prévues pour le pipeline

	Médicament/vaccin	Indication	Description
S1 2025	Dupixent	PB	Décision réglementaire (US) Soumission réglementaire (JP)
	Cerezyme	maladie de Gaucher type 3 (mg3)	Soumission réglementaire (US)
	Sarclisa	formulation sous-cutanée	Soumission réglementaire (US, UE)
	MenQuadfi	méningite (six semaines+)	Décision réglementaire (US)
	SP0087	rage	Données de phase 3

S2 2025	Dupixent	UCS	Décision réglementaire (EU)
	itepekimab	BPCO	Données de phase 3 Soumission réglementaire (US, UE)
	balinatunfib	polyarthrite rhumatoïde	Données de phase 2
	Rezurock	maladie chronique du greffon contre l'hôte, troisième ligne	Décision réglementaire (UE)
	teplizumab	diabète de type 1, stade 2	Décision réglementaire (UE, CN)
		diabète de type 1, stade 3	Décision réglementaire (UE)
	rilzabrutinib	PTI	Décision réglementaire (US, UE)
			Soumission réglementaire (JP)
	Qfitlia	hémophilie A/B	Décision réglementaire (CN)
	SAR447537	déficit en alpha-1 antitrypsine	Données de phase 2
	tolebrutinib	SEP-SP	Décision réglementaire (US)
		SEP-PP	Données de phase 3
	Sarclisa	MMND, éligible à une transplantation (étude HD7)	Décision réglementaire (UE)
		formulation sous-cutanée	Soumission réglementaire (JP, CN)
	SAR447873	tumeurs neuroendocrines gastro-entéro-pancréatiques	Données de phase 2 (finales)
	SP0087	rage	Soumission réglementaire (US, EU)
	SP0230	méningite	Données de phase 2
SP0256	RSV (adultes)	Données de phase 2	
Fluzone HD	grippe (50 ans+)	Données de phase 3	
2026	Dupixent	PB	Décision réglementaire (EU, CN)
	itepekimab	BPCO	Soumission réglementaire (JP, CN)
	amlitelimab	DA	Données de phase 3
	lunsekimig	asthme	Données de phase 2
		rhinosinusite chronique avec polypes nasaux	Données de phase 2
	frexalimab	lupus érythémateux systémique	Données de phase 2
	eclitasertib	RCH	Données de phase 2
	SAR444656	HS	Données de phase 2
		DA	Données de phase 2
	rilzabrutinib	PTI	Décision réglementaire (CN)
	Nexvzyme	maladie de Pompe à début infantile	Données de phase 3
			Soumission réglementaire
	venglustat	maladie de Fabry	Données de phase 3
			Soumission réglementaire (US)
		MG3	Données de phase 3 Soumission réglementaire
	SAR447537	déficit en alpha-1 antitrypsine	Soumission réglementaire (US)
	tolebrutinib	SEP-SP	Décision réglementaire (EU)
SEP-PP		Soumission réglementaire (US, UE)	
riliprubart	polyradiculonévrite inflammatoire démyélinisante chronique	Données de phase 3	
		Soumission réglementaire (US, UE)	
Fluzone HD	grippe (50 ans+)	Soumission réglementaire	
SP0125	VRS (enfants)	Données de phase 3	
SP0218	fièvre jaune	Données de phase 3	

Une présentation actualisée du pipeline de R&D au 31 mars 2025 est consultable sur le site Internet de Sanofi : <https://www.sanofi.com/fr/notre-science/notre-portefeuille>.

Actualisation de la stratégie de développement durable

Présentation de AIR, la stratégie de durabilité actualisée de Sanofi

S'appuyant sur ses fondations en matière de responsabilité sociétale d'entreprise, Sanofi présente une actualisation de sa stratégie de durabilité, qui s'attache tout particulièrement au lien essentiel qui relie santé et environnement. La stratégie AIR aborde trois dimensions essentielles :

- Accès aux soins : élargir l'accès durable et équitable, à des programmes de soins relatifs à des maladies impactées par les défis environnementaux, en commençant tout particulièrement, par la santé respiratoire et sur le diabète.
- Impact environnemental : réduire l'impact environnemental des produits et activités de Sanofi tout au long de sa chaîne de valeur, tout en s'adaptant aux changements climatiques et aux évolutions liées à la nature, avec l'ambition d'atteindre l'objectif de zéro émission nette de GES d'ici 2045.
- Résilience des systèmes de santé : transformer la manière de délivrer les soins grâce à nos traitements et aux efforts collectifs pour réduire l'empreinte environnementale des systèmes de santé.

Cet axe stratégique est alimenté par le fait que 70 % du portefeuille de produits de Sanofi et plus de 75 % des actifs de son pipeline ciblent des maladies impactées par les défis climatiques et environnementaux. Il positionne également Sanofi comme un acteur dont les programmes d'accès aux soins et les initiatives de réduction de l'empreinte environnementale des soins de santé font véritablement la différence. Sanofi contribue ainsi à rompre le cercle vicieux qui associe la dégradation de l'environnement et la détérioration de la santé humaine.

Notes ESG

Voici les derniers classements ESG de Sanofi :

MSCI	SUSTAINALYTICS	CDP	ISS-ekom	FTSE4Good	access to medicine index
Q1 2025	18.7 Low risk	Climate Change: A- Water: A-	B	4.5/5	3.52/5
Q4 2024	18.8	A-/A-	B	4.5/5	3.52/5
Stable rating since last quarter	13th among 430 pharmaceutical companies	Recognized for the fourth consecutive year on the CDP's Climate Change Leadership Band	1st decile of the 565 companies in the industry	With very high rating across the 3 pillars ESG	Top-3 company

▲ vs. previous rating

Scores assigned by the rating agencies are not equivalent.

Résultats financiers du premier trimestre 2025

Résultat net des activités¹

Sanofi a réalisé au T1 2025 un **chiffre d'affaires** de 9 895 millions d'euros, en hausse de 10,8 % (9,7 % à TCC), à comparer à 8 933 millions d'euros au T1 2024.

Les **autres revenus** baissent de 10,3% (-11,9 % à TCC) à 711 millions d'euros, à comparer à 793 millions d'euros au T1 2024. Les ventes de produits non-Sanofi distribués par VaxServe s'élèvent à 411 millions d'euros, en baisse de 1,7% à TCC. De plus, les autres revenus comprennent divers services de fabrication (132 millions d'euros), les ventes de produits Opella sur certains marchés (94 millions d'euros), des redevances (39 millions d'euros) et des ventes d'approvisionnement à Opella (35 millions d'euros).

Au 1^{er} trimestre, la **marge brute** progresse de 14,2 % à 7 718 millions d'euros (+12,6 % à TCC), contre 6 761 millions d'euros au T1 2024. Le taux de marge brute augmente de 2,3 pp à 78,0 % (soit 77,7 % à TCC, +2,0 pp). L'amélioration de la marge brute résulte d'abord de celle du mix produit et de progrès dans l'opérationnel.

Les **frais de Recherche et Développement** (R&D) augmentent à 1 808 millions d'euros (+8,3 %, ou +6,9 % à TCC), à comparer à 1 670 millions d'euros au T1 2024. Cette progression reflète une activité accrue dans les phases de développement intermédiaires et avancées : plusieurs nouveaux médicaments ont en effet progressé jusqu'au stade de l'étude de phase 3, et de nouvelles études de phase 2 ont été lancées. Un des éléments de l'augmentation trouve sa source dans la réduction de valeur appliquée aux coûts associés à l'abandon, déjà évoqué, d'un candidat vaccin contre la septicémie à E. coli. Le ratio des charges de R&D/chiffre d'affaires diminue de 0,4 pp à 18,3 % (18,2 % à TCC, en recul de 0,5 pp).

Les **frais commerciaux et généraux** augmentent de 5,3 % (+3,8 % à TCC) à 2 222 millions d'euros, contre 2 111 millions d'euros au T1 2024 : l'augmentation reflète le soutien continu de l'entreprise pour les lancements, et est compensée par des gains liés à ses efforts de priorisation et d'efficacité. Le ratio des frais commerciaux et généraux sur le chiffre d'affaires s'élève à 22,5 %, soit une baisse de 1,1 pp (ou encore 22,4% à TCC, en baisse de 1,2 pp).

Les **dépenses opérationnelles** progressent de 6,6 % à 4 030 millions d'euros (+5,2% à TCC) à comparer à 3 781 millions d'euros au T1 2024.

Les **autres produits d'exploitation nets de charges** sont négatifs de -827 millions d'euros au T1 2025 (à comparer à un montant négatif de -597 millions d'euros au T1 2024). Cette rubrique comprend 220 millions d'euros provenant des cessions de médicaments/rationalisation du portefeuille (134 millions d'euros au T1 2024) et 75 millions d'euros de redevances perçues, et autres plus-values (54 millions d'euros au T1 2024). Ces revenus ont été plus que compensés par une dépense de 1 062 millions d'euros représentant la quote-part de bénéfice due à Regeneron au titre de l'alliance conclue sur les anticorps monoclonaux (-825 millions d'euros au T1 2024) ; -58 millions d'euros pour d'autres collaborations pharmaceutiques (-3 millions d'euros au T1 2024) ainsi que -2 millions d'euros de Divers (43 millions d'euros au T1 2024).

La **contribution des sociétés mises en équivalence** s'élève à 48 millions d'euros au premier trimestre 2025 (contre 38 millions d'euros pour le T1 2024) et inclut la part des profits générés par Vaxelis aux États-Unis.

Le **résultat opérationnel des activités** progresse de 20,1 % à 2 902 millions d'euros (+18,7 % à TCC), contre 2 417 millions d'euros au T1 2024, grâce à l'augmentation de la marge brute et à l'augmentation relativement plus modérée des dépenses opérationnelles. Le ratio du résultat opérationnel des activités sur le chiffre d'affaires progresse de 2,2 pp à 29,3 % (une hausse de 2,2 pp à TCC à 29,3 %).

Les **charges financières nettes de produits** s'élèvent à 68 millions d'euros (contre 41 millions d'euros au T1 2024), reflétant une augmentation de la dette nette et la hausse des taux d'intérêt.

Au T1 2025, le **taux d'imposition effectif** s'élève à 22,3 %, en hausse par rapport au taux de 20,0 % du T1 2024. Le taux d'imposition effectif comprend un impact non récurrent lié à un changement dans les règles fiscales françaises. De manière générale, le taux d'imposition effectif fluctuera de trimestre en trimestre. Sanofi continue de viser un taux d'imposition effective stable, dans l'ensemble, par comparaison à celui de 2024 (20 %).

Le **résultat net des activités** s'établit à 2 212 millions d'euros, en hausse de 15,9 % (+14,5 % à TCC), à comparer à 1 908 millions d'euros au T1 2024. Le ratio du résultat net des activités sur le chiffre d'affaires s'élève à 22,4 %, en hausse de 1,0 pp (22,3% et +0,9 pp à TCC).

Le **bénéfice net par action** (BNPA) **des activités** atteint 1,79 euro au T1 2025, soit une augmentation de 17,0 % à données publiées (+15,7 % à TCC), à comparer à 1,53 euro au T1 2024. Le nombre moyen d'actions en circulation s'établit à 1 233,9 millions d'euros à comparer à 1 248,8 millions d'euros au T1 2024.

Zantac

Au premier trimestre, Sanofi a conclu plusieurs accords de principe visant à résoudre la majorité des actions en justice pour préjudices corporels liés au Zantac (ranitidine), en cours contre la société dans l'État du Delaware. Si ces accords, ainsi que les règlements de principe annoncés en mars 2024 en dehors du Delaware, sont finalisés, la plupart des actions en responsabilité liées au produit Zantac encore en cours contre Sanofi devant les tribunaux d'État seront résolues. Sanofi choisit de régler ces affaires afin d'éviter les coûts et les interférences que causent ces litiges. Sanofi rejette toute responsabilité, et maintient que les accusations formulées sont dénuées de fondement.

¹ Voir l'Annexe 3 pour le compte de résultats consolidés du T1 2025 ; voir l'Annexe 9 pour les définitions des indicateurs financiers et l'Annexe 4 pour le passage du résultat net IFRS publié au résultat net des activités.

Opella

En février, à la suite de la finalisation du processus d'information et de consultation des instances représentatives du personnel concernées, Sanofi et CD&R ont signé l'accord d'achat d'actions relatif à la vente à CD&R d'une participation de contrôle de 50 % dans Opella. Bpifrance devrait participer en tant qu'actionnaire minoritaire à hauteur d'environ 2 % au capital d'Opella et Sanofi restera un actionnaire significatif. Les modalités de l'opération précédemment annoncées demeurent inchangées et la réalisation de la transaction devrait intervenir dans les prochaines semaines ; la transaction reste subordonnée à l'obtention des approbations réglementaires usuelles des autorités compétentes.

Au T1 2025, et selon le nouveau périmètre de reporting, les ventes s'élèvent à 1 318 millions d'euros, en recul de 4,5 % à TCC. Cette performance a subi les effets d'un désinvestissement partiel, de séquences favorables et d'une base de comparaison défavorable au T1 2025 en raison de la scission des systèmes informatiques.

Passage du résultat net IFRS publié au résultat net des activités (voir Annexe 4)

Au T1 2025, le résultat net IFRS s'élève à 1 872 millions d'euros. Les principaux éléments exclus du résultat net des activités sont :

- 174 millions d'euros au titre du résultat net des activités abandonnées Opella.
- Une charge d'amortissement des immobilisations incorporelles de 399 millions d'euros, relative aux incorporels évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, pour 386 millions d'euros (principalement Bioverativ pour un montant de 156 millions d'euros, Provention Bio pour 55 millions d'euros, Ablynx pour 42 millions d'euros, Kadmon pour 42 millions d'euros, Beyfortus pour 33 millions d'euros et Genzyme pour 20 millions d'euros) et aux incorporels provenant d'acquisitions séparées, évalués initialement au coût d'acquisition (licences/produits) pour un montant de 13 millions d'euros. Ces éléments n'ont pas d'impact sur la trésorerie de Sanofi.
- Une charge nette de dépréciation de 25 millions d'euros.
- 105 millions d'euros de coûts de restructuration et assimilés principalement liés aux plans sociaux au T1 2025.
- 37 millions d'euros d'autres gains et pertes et litiges.
- 59 millions d'euros de charge financière liée à la réévaluation des redevances estimées sur les ventes futures de Beyfortus aux États-Unis.
- 146 millions d'euros d'impact fiscal lié aux éléments susmentionnés, dont 63 millions d'euros d'impôts différés liés à la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles et 27 millions d'euros liés aux coûts de restructuration et assimilés (voir Annexe 4).

Cash-flow

Au T1 2025, le cash-flow libre avant restructurations, acquisitions et cessions s'établit à 1 594 millions d'euros après prise en compte d'une variation du besoin en fonds de roulement de -96 millions d'euros et des acquisitions d'immobilisations corporelles de -490 millions d'euros. En intégrant des acquisitions¹ (-623 millions d'euros), des produits de cessions d'actifs¹ (344 millions d'euros) et les paiements liés aux restructurations et assimilé (-287 millions d'euros), le cash-flow libre² s'élève à 1 029 millions d'euros.

Dettes nettes

Après prise en compte des rachats d'actions propres (-3 609 millions d'euros) et des flux de trésorerie nets générés par l'activité abandonnée Opella (161 millions d'euros), la variation de la dette nette avant l'impact du reclassement de l'activité Opella en actifs destinés à être cédés s'élève à -2 315 millions d'euros. En ajoutant l'incidence du reclassement de la dette Opella en actifs destinés à être cédés (-157 millions d'euros), la dette nette augmente, passant de 8 772 millions d'euros au 31 décembre 2024 à 11 245 millions d'euros au 31 mars 2025 (après prise en compte de 7 991 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie).

Au cours du trimestre, Sanofi a annoncé le placement d'une émission obligataire d'un montant de 1,5 milliard d'euros, en 2 tranches : 850 millions d'euros d'obligations à taux variable, échéance mars 2027, portant intérêt au taux de Euribor 3 mois + 0,30 % et 650 millions d'euros d'obligations à taux fixe, échéance mars 2031, portant intérêt au taux annuel de 2,75 %. Les obligations ont été émises dans le cadre du programme Euro Medium Term Note.

Rendement des actionnaires

En janvier, le Conseil d'administration a proposé un dividende de 3,92 euros pour l'année 2024, marquant 30 années consécutives d'augmentation. Cette proposition sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale annuelle le 30 avril 2025. En 2025, Sanofi prévoit d'exécuter un programme de rachat d'actions d'un montant de 5 milliards d'euros, dans le but de les annuler. 72% du programme ont été réalisés au 31 mars 2025, et le solde des actions sera acquis sur le marché.

¹ N'excédant pas 500 millions d'euros par transaction (incluant tous les paiements liés à la transaction).

² Le cash-flow libre est un indicateur non-IFRS (voir définition à l'Annexe 9).

Relations médias

Sandrine Guendoul	+33 6 25 09 14 25	sandrine.guendoul@sanofi.com
Evan Berland	+1 215 432 0234	evan.berland@sanofi.com
Nicolas Obrist	+33 6 77 21 27 55	nicolas.obrist@sanofi.com
Léo Le Bourhis	+33 6 75 06 43 81	leo.lebourhis@sanofi.com
Victor Rouault	+33 6 70 93 71 40	victor.rouault@sanofi.com
Timothy Gilbert	+1 516 521 2929	timothy.gilbert@sanofi.com

Relations investisseurs

Thomas Kudsk Larsen	+ 44 7545 513 693	thomas.larsen@sanofi.com
Alizé Kaisserian	+ 33 6 47 04 12 11	alize.kaisserian@sanofi.com
Felix Lauscher	+ 1 908 612 7239	felix.lauscher@sanofi.com
Keita Browne	+ 1 781 249 1766	keita.browne@sanofi.com
Nathalie Pham	+ 33 7 85 93 30 17	nathalie.pham@sanofi.com
Tarik Elgoutni	+ 1 617 710 3587	tarik.elgoutni@sanofi.com
Thibaud Châtelet	+ 33 6 80 80 89 90	thibaud.chatelet@sanofi.com
Yun LI	+ 33 6 84 00 90 72	yun.li3@sanofi.com

Annexes

Annexe 1	Chiffre d'affaires consolidé par médicament/vaccin et zone géographique	15
Annexe 2	Résultat net des activités	16
Annexe 3	Comptes de résultats consolidés	17
Annexe 4	Passage du résultat net IFRS publié au résultat net des activités	18
Annexe 5	Variation de l'endettement net et synthèse des flux de trésorerie consolidés	19
Annexe 6	Bilans consolidés simplifiés	20
Annexe 7	Autres produits d'exploitation nets de charges en lien avec Regeneron	21
Annexe 8	Sensibilité aux devises	22
Annexe 9	Définitions des indicateurs non-IFRS	23
Annexe 10	Tableau de bord « Développement durable »	24

Annexe 1 : Chiffre d'affaires du premier trimestre 2025 par médicament/vaccin et zone géographique

T1 2025 (en millions d'euros)	Total chiffre d'affaires	Variation à TCC	Variation en publié	États-Unis	Variation à TCC	Europe	Variation à TCC	Reste du Monde	Variation à TCC
Immunologie									
Dupixent	3 480	+20,3 %	+22,8 %	2 476	+18,4 %	459	+23,5 %	545	+26,5 %
Kevzara	111	+25,3 %	+27,6 %	68	+46,7 %	30	+3,4 %	13	— %
Maladies Rares									
Fabrazyme	262	+2,4 %	+4,0 %	133	+2,4 %	65	+3,2 %	64	+1,6 %
ALTUVIIIIO (*)	251	+100,0 %	+105,7 %	218	+83,5 %	—	— %	33	+371,4 %
Nexviazyme/Nexviadyme (*)	195	+26,3 %	+28,3 %	99	+12,9 %	64	+48,8 %	32	+33,3 %
Cerezyme	190	-9,3 %	-11,2 %	47	-6,3 %	59	-9,2 %	84	-10,9 %
Alprolix	160	+20,0 %	+23,1 %	128	+13,8 %	—	— %	32	+52,4 %
Myozyme	135	-29,8 %	-29,3 %	48	-21,7 %	49	-35,5 %	38	-30,9 %
Aldurazyme	94	+13,3 %	+13,3 %	19	— %	21	-8,7 %	54	+31,0 %
Cerdelga	86	+2,4 %	+3,6 %	46	-2,2 %	35	+9,4 %	5	— %
Eloctate	70	-20,9 %	-18,6 %	52	-17,7 %	—	— %	18	-29,2 %
Cablivi (*)	67	+11,9 %	+13,6 %	36	+9,4 %	25	+8,7 %	6	+50,0 %
Xenpozyme (*)	56	+60,0 %	+60,0 %	25	+33,3 %	22	+83,3 %	9	+100,0 %
Qfitlia (*)	—	— %	— %	—	— %	—	— %	—	— %
Neurologie									
Aubagio	65	-37,3 %	-36,3 %	30	-29,3 %	23	-55,8 %	12	+33,3 %
Oncologie									
Sarclisa (*)	136	+26,4 %	+28,3 %	61	+20,4 %	41	+32,3 %	34	+30,8 %
Jevtana	75	+7,4 %	+10,3 %	59	+21,3 %	1	-50,0 %	15	-21,1 %
Fasturtec	44	+2,4 %	+4,8 %	28	— %	12	+9,1 %	4	— %
Autres médicaments									
Lantus	450	+24,4 %	+25,0 %	196	+68,8 %	75	-18,5 %	179	+17,9 %
Toujeo	354	+10,0 %	+10,3 %	66	+14,3 %	122	+2,5 %	166	+14,4 %
Plavix	244	+2,5 %	+2,5 %	1	-50,0 %	22	-4,3 %	221	+3,8 %
Lovenox	238	-6,5 %	-9,2 %	3	— %	134	-13,5 %	101	+3,8 %
Rezurock (*)	131	+36,6 %	+40,9 %	113	+31,0 %	9	+80,0 %	9	+100,0 %
Praluent	130	+6,6 %	+7,4 %	—	— %	102	+22,9 %	28	-28,9 %
Thymoglobulin	122	+2,6 %	+4,3 %	73	-2,7 %	11	+10,0 %	38	+11,8 %
Aprovel	110	+3,8 %	+4,8 %	1	— %	18	— %	91	+3,4 %
Multaq	81	+1,3 %	+3,8 %	74	+1,4 %	3	— %	4	— %
Soliqua/iGlarLixi	70	+22,4 %	+20,7 %	24	+15,0 %	13	+27,3 %	33	+25,9 %
Tzield (*)	11	+10,0 %	+10,0 %	11	— %	1	— %	(1)	— %
Mozobil	8	-68,0 %	-68,0 %	1	-66,7 %	3	-81,3 %	4	-33,3 %
Autres	1 040	-8,9 %	-10,6 %	86	-16,7 %	300	-12,0 %	654	-6,3 %
Ventes Industrielles	103	-35,7 %	-34,4 %	—	— %	95	-40,4 %	8	+700,0 %
Vaccins									
Vaccin VRS (Beyfortus) (**)	284	+54,9 %	+56,0 %	65	-44,7 %	78	+1014,3 %	141	+131,1 %
Vaccins Polio / Pertussis / HIB et Rappels	668	+3,8 %	+4,9 %	171	+1,2 %	99	-9,2 %	398	+8,8 %
Vaccins contre la grippe	73	-1,4 %	— %	27	+420,0 %	6	+500,0 %	40	-40,3 %
Vaccins Méningite, Voyageurs et Endémiques	302	+3,5 %	+5,6 %	171	+21,2 %	46	-4,2 %	85	-16,8 %
Biopharma	9 895	+9,7 %	+10,8 %	4 657	+15,4 %	2 043	+0,5 %	3 195	+8,4 %
Lancements Pharma (*)	847	+43,8 %	+46,8 %	563	+38,7 %	162	+42,1 %	122	+75,7 %
Lancements (*), (**)	1 131	+46,5 %	+49,0 %	628	+19,9 %	240	+98,3 %	263	+101,5 %

Annexe 2 : Résultat net des activités

1 ^{er} trimestre 2025 (en millions d'euros)	Biopharma			Autres			Total groupe			
	T1 2025	T1 2024 ¹	Var	T1 2025	T1 2024 ¹	Var	T1 2025	T1 2024 ¹	Var	
Chiffre d'affaires	9 895	8 933	10,8 %	—	—	— %	9 895	8 933	10,8 %	
Autres revenus	617	695	-11,2 %	94	98	-4,1 %	711	793	-10,3 %	
Coût des ventes	(2 826)	(2 907)	-2,8 %	(62)	(58)	6,9 %	(2 888)	(2 965)	-2,6 %	
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>(28,6 %)</i>	<i>(32,5 %)</i>					<i>(29,2 %)</i>	<i>(33,2 %)</i>		
Marge brute	7 686	6 721	14,4 %	32	40	-20,0 %	7 718	6 761	14,2 %	
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>77,7 %</i>	<i>75,2 %</i>					<i>78,0 %</i>	<i>75,7 %</i>		
Frais de recherche et développement	(1 808)	(1 670)	8,3 %	—	—	— %	(1 808)	(1 670)	8,3 %	
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>(18,3 %)</i>	<i>(18,7 %)</i>					<i>(18,3 %)</i>	<i>(18,7 %)</i>		
Frais commerciaux et généraux	(2 200)	(2 082)	5,7 %	(22)	(29)	-24,1 %	(2 222)	(2 111)	5,3 %	
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>(22,2 %)</i>	<i>(23,3 %)</i>					<i>(22,5 %)</i>	<i>(23,6 %)</i>		
Autres produits et charges d'exploitation	(826)	(604)		(1)	7		(827)	(597)		
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence*	48	38		—	—		48	38		
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	(7)	(4)		—	—		(7)	(4)		
Résultat opérationnel des activités	2 893	2 399	20,6 %	9	18	-50,0 %	2 902	2 417	20,1 %	
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>29,2 %</i>	<i>26,9 %</i>					<i>29,3 %</i>	<i>27,1 %</i>		
							Produits et charges financiers	(68)	(41)	65,9 %
							Charges d'impôts	(622)	(468)	32,9 %
							<i>Taux d'impôts**</i>	<i>(22,3 %)</i>	<i>(20,0 %)</i>	
							Résultat net des activités	2 212	1 908	15,9 %
							<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>22,4 %</i>	<i>21,4 %</i>	
							Résultat net des activités par Action (en euros)***	1,79	1,53	17,0 %

* Net d'impôts.

** Déterminé sur la base du résultat des activités avant impôts, mises en équivalence et intérêts non contrôlants.

*** Calculé sur un nombre moyen de 1 233,9 millions d'actions en circulation au premier trimestre 2025 et 1 248,8 millions au premier trimestre 2024.

¹ Les montants de la période comparative T1 2024 ont été représentés de manière cohérente afin de refléter la classification d'Opella en tant qu'activité abandonnée.

Annexe 3 : Comptes de résultats consolidés

(en millions d'euros)	T1 2025	T1 2024 ¹
Chiffre d'affaires	9 895	8 933
Autres revenus	711	793
Coût des ventes	(2 889)	(2 969)
Marge brute	7 717	6 757
Frais de recherche et développement	(1 808)	(1 670)
Frais commerciaux et généraux	(2 222)	(2 111)
Autres produits d'exploitation	331	379
Autres charges d'exploitation	(1 158)	(976)
Amortissements des incorporels	(399)	(484)
Dépréciations des incorporels	(25)	17
Ajustement de la juste valeur des compléments de prix	(9)	19
Coûts de restructuration et assimilés	(105)	(614)
Autres gains et pertes, et litiges	(37)	(81)
Résultat opérationnel	2 285	1 236
Charges financières	(213)	(247)
Produits financiers	86	147
Résultat avant impôt et sociétés mises en équivalence	2 158	1 136
Charges d'impôts	(481)	(104)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	42	(43)
Résultat net des activités poursuivies	1 719	989
Résultat net des activités abandonnées	174	157
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 893	1 146
Part des Intérêts Non Contrôlants	21	13
Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi	1 872	1 133
Nombre moyen d'actions en circulation (en millions)	1 233,9	1 248,8
Résultat de base par action des activités poursuivies (en euros)	1,38	0,78
Résultat de base par action des activités abandonnées (en euros)	0,14	0,13
Résultat de base par action (en euros)	1,52	0,91

¹ Les montants de la période comparative T1 2024 ont été représentés de manière cohérente afin de refléter la classification d'Opella en tant qu'activité abandonnée.

Annexe 4 : Passage du résultat net IFRS publié au résultat net des activités

(en millions d'euros)	T1 2025	T1 2024 ¹
Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi	1 872	1 133
Résultat net des activités abandonnées	(174)	(157)
Amortissement des incorporels ²	399	484
Dépréciation des incorporels	25	(17)
Ajustement de la juste valeur des compléments de prix	13	(16)
Charges résultant des conséquences des acquisitions sur les stocks	—	4
Coûts de restructuration et assimilés	105	614
Autres gains et pertes, et litiges	37	81
(Produits)/Charges financiers relatifs aux dettes comptabilisées au coût amorti non incluses dans l'agrégat de dette financière nette	59	59
Effet d'impôts sur les éléments ci-dessus :	(146)	(371)
<i>liés aux amortissements et dépréciations des incorporels</i>	(69)	(78)
<i>liés aux ajustements de la juste valeur des compléments de prix</i>	(3)	3
<i>liés aux coûts de restructuration et assimilés</i>	(27)	(245)
<i>autres éléments</i>	(47)	(51)
Autres effets d'impôts	5	7
Autres éléments	16	87
Résultat net des activités	2 212	1 908
Bénéfice net IFRS par action (en euros)³	1,52	0,91

¹ Les montants de la période comparative T1 2024 ont été représentés de manière cohérente afin de refléter la classification d'Opella en tant qu'activité abandonnée.

² Dont charge d'amortissement liée à l'impact de la comptabilisation des incorporels évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition : 386 millions d'euros au premier trimestre 2025 et 471 millions d'euros au premier trimestre 2024.

³ T1 : Calculé sur un nombre moyen de 1 233,9 millions d'actions en circulation au premier trimestre 2025 et 1 248,8 millions au premier trimestre 2024.

Annexe 5 : Variation de l'endettement net et synthèse des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	T1 2025	T1 2024 ¹
Résultat net des activités	2 212	1 908
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et logiciels	349	328
Autres éléments	(380)	(354)
Marge brute d'autofinancement	2 181	1 882
Variation du besoin en fonds de roulement	(96)	(1 713)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et logiciels	(490)	(490)
Cash-flow libre avant coûts de restructuration, acquisitions et cessions	1 594	(321)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles, titres et autres actifs financiers long-terme ²	(623)	(219)
Coûts de restructuration et assimilés	(287)	(325)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et autres actifs non courants nets d'impôts ²	344	431
Cash-flow libre	1 029	(434)
Acquisitions ³	—	(83)
Augmentation de capital Sanofi	22	14
Acquisition d'actions propres	(3 609)	(302)
Autres éléments	82	(55)
Flux de trésorerie net de l'activité abandonnée Opella	161	119
Variation de la dette nette avant reclassement de l'activité Opella en Actifs destinés à être cédés	(2 315)	(741)
Incidence sur la dette nette de l'activité Opella reclassée en Actifs destinés à être cédés	(157)	—
Variation de la dette nette	(2 472)	(741)
Dette nette à l'ouverture	8 772	7 793
Dette nette à la clôture	11 245	8 534

(en millions d'euros)	T1 2025	T1 2024 ¹
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles poursuivies	1 908	(46)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles d'Opella (activité abandonnée)	185	134
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	2 093	88
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement poursuivies	(767)	(363)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement d'Opella (activité abandonnée)	(9)	(9)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(776)	(372)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement poursuivies	(584)	760
Flux de trésorerie liés aux activités de financement d'Opella (activité abandonnée)	(8)	—
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(592)	760
Incidence sur la trésorerie de la variation des taux de change	(20)	(5)
Incidence sur la trésorerie de l'activité Opella reclassée en Actifs destinés à être cédés	(154)	—
Variation nette de la trésorerie	550	471
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	7 441	8 710
Trésorerie à la clôture de l'exercice	7 991	9 181

¹ Les montants de la période comparative T1 2024 ont été représentés de manière cohérente afin de refléter la classification d'Opella en tant qu'activité abandonnée.

² Cash-flow libre incluant les acquisitions et cessions n'excédant pas 500 millions d'euros par transaction (incluant tous les paiements liés à la transaction).

³ Inclut les transactions supérieures à 500 millions d'euros par transaction (incluant tous les paiements liés à la transaction).

Annexe 6 : Bilans consolidés simplifiés

Actif (en millions d'euros)	31 mars, 2025	31 décembre, 2024	Passif (en millions d'euros)	31 mars, 2025	31 décembre, 2024
			Capitaux propres – part attribuable aux Actionnaires de Sanofi	74 074	77 507
			Capitaux propres – part des Intérêts non contrôlants	344	350
			Total des capitaux propres	74 418	77 857
Immobilisations corporelles	9 819	10 091	Emprunts à long terme	11 767	11 791
Droits d'utilisation des actifs	1 533	1 510	Dettes locatives long terme	1 644	1 645
Actifs incorporels (y compris écarts d'acquisition)	63 809	66 013	Passifs non courants liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants	556	569
Actifs non courants relatifs à l'impôt sur le résultat	562	560	Provisions et autres passifs non courants	7 690	8 096
Autres actifs non courants, participations dans des entreprises associées et coentreprises et impôts différés actifs	12 150	12 036	Passifs non courants relatifs à l'impôt sur le résultat	1 532	1 512
			Impôts différés passifs	2 064	2 166
Actif non courant	87 873	90 210	Passif non courant	25 253	25 779
			Fournisseurs et autres passifs courants	21 616	21 792
Stocks, clients et autres actifs courant	21 850	20 934	Passifs courants liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants	—	72
Actifs courants relatifs à l'impôt sur le résultat	447	724	Passifs courants relatifs à l'impôt sur le résultat	783	697
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 991	7 441	Dettes locatives court terme	265	261
Actifs destinés à être cédés	13 731	13 489	Emprunts à court terme et part à court terme de la dette à long terme	7 371	4 209
			Passif courant lié aux actifs destinés à être cédés	2 186	2 131
Actif courant	44 019	42 588	Passif courant	32 221	29 162
Total de l'actif	131 892	132 798	Total du passif	131 892	132 798

Annexe 7 : Autres produits d'exploitation nets de charges en lien avec Regeneron

(en millions d'euros)	T1 2025	T1 2024
Alliance relative aux anticorps monoclonaux		
Partage des profits/pertes de l'Alliance	(1 115)	(868)
Quote-part additionnelle de profit payée par Regeneron et liée aux coûts de développement	222	174
Remboursements à Regeneron des frais commerciaux engagés	(169)	(131)
Total Alliance relative aux anticorps monoclonaux	(1 062)	(825)
Autres Regeneron		
Total autres lié à Regeneron (principalement Libtayo et Zaltrap)	35	51
Total en lien avec Regeneron	(1 027)	(774)

Annexe 8 : Sensibilité aux devises

Sensibilité aux devises du chiffre d'affaires et du BNPA des activités 2025

Devises	Variation	Sensibilité du chiffre d'affaires	Sensibilité du BNPA des activités
Dollar U.S.	+ 0,05 USD/EUR	-€968m	-EUR 0,18
Yen	+5 JPY/EUR	-€55m	-EUR 0,02
Yuan	+0,2 CNY/EUR	-€69m	-EUR 0,02
Réal	+0,4 BRL/EUR	-€53m	-EUR 0,01

Chiffre d'affaires du T1 2025 : exposition aux devises

Devises	T1 2025
Dollar U.S.	48,0%
Euro	17,7%
Yuan	6,9%
Yen	3,5 %
Dollar canadien	1,5%
Rouble	1,2%
Livre turque	1,1%
Réal	2,1%
Dollar australien	1,3%
Livre sterling	1,2%
Autres	15,5%

Taux de change moyens

	T1 2024	T1 2025	Variation
€/S	1,085	1,053	-3,0 %
€/Yen	161,152	160,396	-0,5 %
€/Yuan	7,821	7,666	-2,0 %
€/Réal	5,375	6,160	+14,6%
€/Rouble	98,637	98,140	-0,5 %

Annexe 9 : Définitions des indicateurs financiers non-IFRS

Chiffre d'affaires de Sanofi à taux de change constants (TCC)

Lorsqu'il est fait référence aux variations du chiffre d'affaires à taux de change constants, cela signifie que l'impact des variations de taux de change a été exclu. L'impact des taux de change est éliminé en recalculant le chiffre d'affaires de l'exercice considéré sur la base des taux de change utilisés pour l'exercice précédent.

Tableau de passage du chiffre d'affaires publié de Sanofi au chiffre d'affaires à taux de change constants au premier trimestre 2025

(en millions d'euros)	T1 2025
Chiffre d'affaires	9 895
Impact de l'écart de conversion	98
Chiffre d'affaires à taux de change constants (TCC)	9 797

Résultat net des activités

Sanofi publie un important indicateur non-IFRS, le « Résultat net des activités », qui correspond au Résultat net consolidé – Part attribuable aux actionnaires de Sanofi, avant :

- résultat net des activités abandonnées,
- amortissement des incorporels,
- dépréciation des incorporels,
- ajustement de la juste valeur des compléments de prix liés à des regroupements d'entreprises ou à des cessions,
- charges résultant des conséquences des acquisitions sur les stocks,
- coûts de restructuration et assimilés¹,
- autres gains et pertes (y compris plus ou moins-values de cessions majeures d'immobilisations¹),
- coûts ou provisions sur litiges¹,
- (produits)/charges financiers relatifs aux dettes comptabilisées au coût amorti non incluses dans l'agrégat de dette financière nette,
- effets fiscaux sur les éléments ci-dessus ainsi que les impacts des litiges fiscaux majeurs,
- quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence, à l'exception des coentreprises et des entreprises associées avec lesquelles Sanofi a conclu un accord de partenariat stratégique,
- la part attribuable aux Intérêts non contrôlants sur les éléments ci-dessus.

Cash-flow libre

Le cash-flow libre est un indicateur non-IFRS, suivi par la direction de l'entreprise, qui fournit des informations utiles afin d'évaluer la trésorerie nette générée par les opérations du groupe et disponible pour les investissements stratégiques² (nets des désinvestissements²), le remboursement de la dette nette et les paiements aux actionnaires. Le cash-flow libre est déterminé à partir du résultat net des activités après prise en compte des amortissements et dépréciations, de la quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence nets des dividendes reçus, des plus ou moins-values sur cessions d'actifs non courants, de la variation nette des provisions (incluant celles pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi), des impôts différés, et du coût lié aux paiements en actions et des autres éléments sans impact sur la trésorerie. Il inclut également les variations nettes du besoin en fonds de roulement, les acquisitions d'immobilisations corporelles et autres acquisitions³ nettes des produits de cessions d'actifs³ et les paiements liés aux restructurations et assimilés. Le cash-flow libre n'est pas défini par les normes IFRS et ne remplace pas l'indicateur IFRS des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

Réconciliation du Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles au Cash-flow libre

(en millions d'euros)	T1 2025	T1 2024 ⁴
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles hors activité Opella abandonnées⁵	2 094	88
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles Opella (activité abandonnée)	(185)	(136)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et logiciels	(490)	(490)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles, titres et autres actifs financiers long-terme ³	(623)	(219)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et autres actifs non courants nets d'impôts ³	344	431
Remboursement de la dette des contrats de location	(63)	(73)
Autres	(48)	(35)
Cash-flow libre⁶	1 029	(434)

¹ Présentés sur les lignes du compte de résultat consolidé Coûts de restructuration et assimilés et Autres gains et pertes, litiges.

² Montant supérieur à 500 millions d'euros par transaction (incluant tous les paiements liés à la transaction).

³ Montant n'excédant pas 500 millions d'euros par transaction (incluant tous les paiements liés à la transaction).

⁴ Les montants de la période comparative T1 2024 ont été représentés de manière cohérente afin de refléter la classification d'Opella en tant qu'activité abandonnée.

⁵ Agrégat IFRS réconciliable avec le Cash-flow libre.

⁶ Indicateur non-IFRS (voir définition en Annexe 9).

Annexe 10 : Tableau de bord « Développement durable »

Les valeurs sont exprimées en cumul annuel à date, sauf mention contraire. Sanofi met graduellement en œuvre sa stratégie actualisée et fait évoluer ses indicateurs clés de performance (KPI), mais continue de publier des données trimestrielles relatives aux indicateurs clés ci-dessous.

Thème	Ambition	État d'avancement	
		T1 2025	T1 2024
Sanofi Global Health Unit	Atteindre 1,5 million de patients souffrant de maladies non transmissibles en 2026 (cumulatif depuis 2022) et 2 millions en 2030	83 228 patients traités dans 21 pays	57 889 patients traités dans 18 pays
		85 partenariats actifs dans 30 pays	44 partenariats actifs dans 21 pays
		7 investissements signés via le Fond Impact	4 investissements signés via le Fond Impact
Poliomyélite	Fournir des vaccins antipoliomyélitiques inactivés (VPI) à l'UNICEF pour les pays de l'initiative Gavi afin de soutenir les efforts d'éradication de la poliomyélite.	9,7 millions de doses VPI délivrées à UNICEF pour les pays GAVI	9,4 millions de doses VPI délivrées à UNICEF pour les pays GAVI
		T1 2025	T4 2024
Changement climatique – Empreinte carbone (émissions de CO ₂)	Réduire de 55 % les émissions de gaz à effets de serre scope 1 et 2 (CO ₂ équivalent) d'ici à 2030 (comparativement à 2019) pour contribuer à la neutralité carbone d'ici 2030 et à zéro émission nette d'ici 2045 (tous scopes confondus)	44% de réduction des gaz à effet de serre versus 2019 ¹	47% de réduction des gaz à effet de serre versus 2019
Parité hommes-femmes	Parvenir à la parité parmi les cadres supérieurs de l'entreprise	46 %	46 %
	Parvenir à 40 % de femmes dans les équipes dirigeantes	44 %	43 %

Fin.

¹ À partir de 2025, le reporting environnemental de Sanofi exclut les données d'Opella.

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Sanofi estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, le fait que les produits candidats s'ils sont approuvés pourraient ne pas rencontrer un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques, la capacité de Sanofi à saisir des opportunités de croissance externe et à finaliser les transactions y relatives, l'évolution des cours de change et des taux d'intérêt, l'instabilité des conditions économiques et de marché, des initiatives de maîtrise des coûts et leur évolution, l'impact qu'une crise mondiale pourrait avoir sur Sanofi, ses clients, fournisseurs et partenaires et leur situation financière, ainsi que sur ses employés et sur l'économie mondiale. Ces risques et incertitudes incluent aussi ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du Document d'enregistrement universel 2024 de Sanofi, qui a été déposé auprès de l'AMF ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2024 sur Form 20-F de Sanofi, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Toutes les marques commerciales de Sanofi mentionnées dans ce document sont protégées.